

2025

SYNOPSIS

Conditions Générales de Vente - Édition 2025

Tout acheteur est réputé connaître, accepter et se conformer aux conditions générales de ventes suivantes :

1° Commandes

Les commandes reçues ne sont définitives qu'après acceptation de notre part.

Elles sont soumises, sans réserve ni condition, aux présentes « conditions générales de vente » et prévalent sur tout autre accord verbal ou écrit, en cas de contestation de la part du client. L'acceptation de la commande rend la vente définitive. Toute annulation par le client pour un motif autre que la force majeure entraînera la facturation intégrale de la commande. Dans le cadre des productions spéciales, une tolérance sur les quantités commandées, inhérente aux spécificités techniques, pourra être appliquée. Sauf accord spécifique avec le client, Balsan peut être amené à livrer la commande en plusieurs bails. Dans ce cas les bails seront spécifiés sur les documents commerciaux.

Dans le cadre d'une production spécifique, Balsan ne peut garantir le respect scrupuleux des longueurs de rouleaux demandées.

Toute commande de produit textile inférieure à 500 EUR HT entrainera la facturation d'une majoration forfaitaire de 35 EUR HT.

2° Livraison – Transfert de risques

Les conditions de livraison des marchandises sont précisées lors de la confirmation de commande. Les marchandises voyagent toutefois aux risques et périls du destinataire à qui il appartient de faire les réserves nécessaires auprès du transporteur à réception, en cas d'avaries ou manquants. Il appartient également au destinataire de confirmer les réserves (détaillées, listant les dommages identifiés et les quantités impactées) par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la réception des marchandises. Les réserves émises au-delà de ce délai ne pourront être prises en compte. L'acceptation de la livraison sans réserve de la part du client entraîne présomption de la conformité de la livraison et renoncement à tout recours du client.

Dans le cadre du franco, celui-ci s'entend pour une livraison standard à l'adresse du donneur d'ordre. Les besoins spécifiques pourront être couverts, ils feront au préalable l'objet d'une étude par nos services transport et pourront générer un coût supplémentaire à la charge du client. Aucun retour de marchandises ne sera accepté sans notre accord express.

La reprise de marchandise ne peut se faire que par palette complète ou rouleau entier. Une décote de 30% sera appliquée sur la valeur H.T. de la marchandise à laquelle s'ajouteront les frais de transport aller et retour.

3° Délais de livraison

Les délais de livraison ne sont donnés au client qu'à titre indicatif.

Tout retard éventuel n'offre au client aucune faculté de résolution de la vente, ni même de refus de la marchandise.

Tout retard éventuel, dès lors qu'il n'est pas volontaire, n'ouvre pas droit à dommages et intérêts. Dans le cas de report de livraison demandé par l'acheteur et lorsque ce report excède un mois, une révision du prix de vente pourra être appliquée en cas de changement de tarif, et des frais de stockage sont susceptibles d'être appliqués pour un montant mensuel correspondant à 5% de la commande.

4° Force majeure

En cas de défaut ou de retard de livraison du fait d'un cas de force majeure (grève, incendie, inondation, accident, etc) empêchant l'exécution de la livraison, la vente sera résolue de plein droit sans dommages et intérêts.

5° Conditions de pose et d'entretien

Les conditions de pose et d'entretien de nos produits sont des paramètres déterminants pour la conservation du bon aspect de nos revêtements de sols et le traitement des réclamations. Les conditions de pose doivent être conformes à la NF DTU 53-12, et l'entretien est suivant nos préconisations. Ces informations sont disponibles sur simple demande ou sur notre site internet, et doivent être communiquées à l'utilisateur final par le Client de BALSAN et sous sa responsabilité. Le non-respect des conditions de pose et d'entretien est une cause exonératoire de la responsabilité de BALSAN.

Il conviendra notamment de ne pas gerber les palettes de dalles en vue de leur stockage.

6° Réclamations

Il peut être constaté des phénomènes optiques consécutifs à une modification de l'orientation du velours, ces phénomènes étant liés à un aléa naturel de comportement. Ils ne constituent pas un vice affectant le produit ni une cause de résolution de la vente dès lors qu'ils n'affectent ni la durée de vie ni les qualités intrinsèques et fonctionnelles des moquettes, et ne les rendent donc pas impropres à leur destination. Il appartient au client de vérifier la conformité du produit reçu (référence, coloris, quantité, dimensions). La mise en œuvre d'un produit non conforme ne pourra donner droit à remplacement ou dédommagement.

En cas de défaut visible sur le produit préalablement à la pose ou durant la pose, le SAV de Balsan doit être informé immédiatement, et préalablement aux opérations de coupe et d'encollage. À défaut, la réclamation ne sera pas recevable.

Par ailleurs, aucune réclamation ne sera recevable dans les cas ci-après :

- les détériorations dues à des accidents, incendies, explosions, inondations, négligences survenant au cours de transport, magasinage, manutention avant et après la pose (tout accident engageant la responsabilité d'un tiers) ;
- les mauvaises conditions d'utilisation, notamment les poses sur sols chauffants dont la température est supérieure à 40°C et l'utilisation en extérieur ;
- les dégradations dues à des objets abrasifs ou coupants, produits chimiques oxydants, colorants ou brûlures ;
- les phénomènes de miroitements (shading) inhérents à toutes les moquettes à velours coupé ;
- les détériorations de toute nature provoquées par une mauvaise planéité des sols, une pose défectueuse, des objets ou agents extérieurs au local, des mobiliers ou matériels non protégés ou inadaptés au revêtement, un entretien nul ou inapproprié au trafic ;
- le non-respect de nos conditions de pose et d'entretien (disponibles sur demande ou depuis notre site Web) ;
- la ventilation en rouleaux de la quantité totale commandée ;
- les décolorations liées à l'exposition, volontaire ou non, de nos moquettes aux effets de produits chimiques non-conformes à nos préconisations d'entretien ;

- les problèmes d'odeur liés à l'encollage si les produits de maintien utilisés ne sont pas conformes à nos préconisations de pose ;
- les détériorations liées à une inadéquation entre les propriétés d'usage de la moquette et les contraintes du local dans laquelle elle est posée ;
- le mélange de bain n'ayant été au préalable validé par Balsan.
- la marque du premier tour d'enroulage est un phénomène normal de tassement du velours et est réversible en humidifiant la zone à la vapeur ou à l'eau. (Cf. Cahier Technique Balsan).

7° Prix

Nos prix sont fermes et définitifs pour la date de livraison annoncée dans l'accusé de réception de commande.

Nos prix pouvant être sujets à variation si le délai de livraison est retardé par le client de plus de 30 jours, alors les prix facturés pourront être ceux du tarif en vigueur au jour de la livraison.

BALSAN se réserve, en cas de flambée subie de nos coûts (matière première, énergie, transport, taux de change...) et selon « l'imprévision au sens de l'article 1195 du code Civil », le droit d'ajuster ses prix de vente sans respect de délais particuliers.

Selon l'article R.541-119 du Décret n° 2021-1941 du 31 décembre 2021 relatif à la responsabilité élargie des producteurs pour les produits et les matériaux de construction du secteur du bâtiment, la part du coût unitaire supporté par Balsan, numéro d'identification unique FR303691_04OYZH, pour la gestion des déchets est répercutée à l'acheteur sans possibilité de réfaction.

8° Conditions de règlement

Un paiement intégral sans escompte sera exigé à la commande pour tout client non couvert par une assurance-crédit ou pour tout client dont la solvabilité ne correspond pas à nos critères. Les autres commandes sont payables sans escompte au plus tard 30 jours suivant la date de facturation.

9° Défaut de paiement

Tout retard de paiement, nous offre la faculté de suspendre de plein droit l'exécution de toutes les commandes ou livraisons en cours sans que le client ne puisse réclamer quelques dommages et intérêts ou indemnité d'aucune sorte.

En cas de défaut de paiement, le Client sera redevable d'une pénalité de retard égale au taux BCE majoré de 10 points et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (article L.441-6 et D441-5 du Code de Commerce).

Outre la pénalité de retard, une indemnité forfaitaire égale à 15% du montant TTC de l'impayé pourra être exigée au titre de la clause pénale.

Le retour d'une traite impayée entraîne la déchéance du terme pour la totalité des créances restant dues, sans mise en demeure préalable.

10° Détérioration de la situation du client

Si le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expédition partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugerons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. En cas de refus d'y satisfaire, nous nous réservons le droit de résoudre de plein droit toute ou partie du marché.

11° Clause résolutoire – Résolution de plein droit

A défaut de paiement du prix par l'acheteur à l'échéance convenue, ou dans les huit jours suivants une première mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit sauf décision contraire de Balsan. Cette disposition sera applicable chaque fois que Balsan en décidera ainsi, sans préjudice des effets de la clause de réserve de propriété, ni de ceux des dispositions précitées concernant la déchéance du terme, le droit à dommages et intérêts à titre contractuel et au paiement d'un intérêt de retard, le tout indépendamment des conséquences juridiques et financières de toute poursuite judiciaire.

12° Propriété industrielle

Tous les dessins, modèles, marques de Balsan sont sa propriété exclusive. En conséquence, la reproduction ou l'utilisation sans accord préalable de tout ou partie de nos modèles ou marques est rigoureusement interdite. Les fabrications non standards font l'objet d'un accord spécifique entre le vendeur et l'acheteur.

13° Clause relative aux traitements des données à caractère personnel

Des données à caractère personnel sont traitées pour la réalisation de l'objet de ces conditions générale de ventes.

L'acheteur et BALSAN sont responsables du traitement de données à caractère personnel nécessaire pour la réalisation de l'objet de ces Conditions Générales de Vente. Il revient à l'acheteur d'informer ses employés que leurs données à caractère personnel peuvent être traitées par des tiers comme BALSAN dans le cadre de la réalisation de ces Conditions Général de Vente. Tout traitement de données à caractère personnel effectué par BALSAN est en conformité avec la «Politique général de protection des données de BALSAN» et le RGPD. Pour plus d'informations sur les finalités et la manière dont BALSAN traite les informations des personnes concernées de l'acheteur, veuillez consulter la politique de confidentialité sur le site Web.

14° Compétence juridictionnelle

Toutes contestations survenant à l'occasion du présent contrat ou de ses suites relèvent de la compétence du Tribunal de Commerce du ressort de notre siège social, qui sera seul compétent. Cette attribution expresse de compétence vaut également en cas de pluralité de défendeurs et pour toutes demandes, mêmes incidentes, en intervention ou appel en garantie.

15° Langue

En cas de divergence entre la version française et tout autre version de nos Conditions Générales de Vente, la version française prévaudra.

CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété de la marchandise vendue est expressément subordonné au paiement intégral du prix nonobstant le fait que les ventes sont conclues « départ usine ».

Nous nous réservons donc le droit d'invoquer, chaque fois que nécessaire, l'application des dispositions des lois relatives à la réserve de propriété au profit du vendeur.

Les conditions générales de ventes et les informations relatives à la pose et l'entretien sont également disponibles en 7 langues sur le site internet: www.balsan.com. / Balsan general sales conditions and laying and upkeeping informations are also available in 7 languages on www.balsan.com. / Allgemeine Balsan Geschäftsbedingungen sind auch auf sieben Sprachen in www.balsan.com verfügbar.

BALSAN

2, Corbilly • B.P. 50 • F-36330 ARTHON • +33 (0)2 54 29 16 00 • www.balsan.com